

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
de Lille**Objet :**Référence :  
2023 / 3 / 11TARIF  
SORTIE AU PARC  
BELLEWAERDE  
A YPRES  
LE 13 MAI 2023DATE DE CONVOCATION  
29 Mars 2023DATE D'AFFICHAGE  
29 Mars 2023EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL  
MUNICIPAL : 23NOMBRE  
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 18

VOTANTS : 22

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS***du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG***L'an deux mil Vingt Trois, le Cinq Avril à 18 heures 30 minutes,**

le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, **Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Présents** : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, CRINCKET Claude, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DESROUSSEAUX Patricia, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, HERBAUT Pierrette, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, SCHIRMER Lucie, WATTEAU Bernard

**Absents excusés :**

M. GHESTEM Charles-Edouard donne pouvoir de vote à M. REVEILLON Eric  
Mme LOUNICI Bérengère donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène  
Mme WAQUET Johanne donne pouvoir de vote à M. BUISSE Jean-Louis  
Mme WAUCQUIER Isabelle donne pouvoir de vote à Mme MELI Odette  
M. LLANES David

**Absent :**

**A été nommée secrétaire** : Madame Pascaline DEMOYER

L'Assemblée est informée qu'une sortie au parc d'attractions Bellewaerde Park est organisée le Samedi 13 mai 2023 à l'initiative du Conseil municipal des jeunes.

La sortie est réservée aux enfants habitant la commune de Chérens et âgés de 10 à 17 ans le jour de la sortie.

La participation doit tenir compte du trajet en bus et de l'entrée au parc Bellewaerde.

Il convient de définir le montant de la participation et les modalités de paiement de la manière suivante :

- Pour l'ensemble des jeunes de 10 à 17 ans inclus : 15 euros
- Le paiement se fera directement en mairie, en une fois, et vaudra réservation.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Pascal ZOUTE

Page



Paraphe